



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

l'enseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200) et le au
SIMDUT 2015 du Canada qui comprend la Loi sur les produits dangereux (LPD) amendée
et le Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Date d'émission 22-juil.-2022

Date de révision 22-juil.-2022

Numéro de révision 1

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit RTM Golden Brown

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit BLK224

Synonymes Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Teintures, d'intérieur

Restrictions d'utilisation Utiliser uniquement pour les applications prévues

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fabricant

General Finishes
2462 Coporate Circle
East Troy, WI 53120
Phone 1-800-783-6050

Distributeur

Wood Essence
2343 1st Ave North, unit B
Saskatoon, SK S7K 2A2
Phone 306-955-8775

Dover Finishing Products
180 Ave Du Voyageur
Pointe-Claire, QC H9R6A8
Phone 514-697-3000

Lee Valley Tools
1090 Morrison Drive
Ottawa, ON K2H1C2
Phone 613-596-0350

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24
Chemtrec 1-800-424-9300
+1 703 527 3887 (CHEMTREC International)

2. Identification des dangers

Classification

| | |
|-------------------------------|--------------|
| Sensibilisation de la peau | Catégorie 1 |
| Cancérogénicité | Catégorie 1A |
| Toxicité pour la reproduction | Catégorie 1B |

Éléments d'étiquetage

Danger**Mentions de danger**

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer le cancer.

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

**Conseils de prudence - Prévention**

Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs et aérosols. Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail.

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef.

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres renseignements

Aucun renseignement disponible.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance

Non applicable.

Mélange

| Nom chimique | No. CAS | % en poids | Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD) | Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu) |
|------------------------|------------|------------|---|---|
| Oxyde de fer | 1309-37-1 | 3 - 7 | - | - |
| Glycérine | 56-81-5 | 3 - 7 | - | - |
| Terre d'ombre brute | 12713-03-0 | 1 - 5 | - | - |
| Calcaire | 1317-65-3 | 1 - 5 | - | - |
| Quartz | 14808-60-7 | 0.1 - 1 | - | - |
| 1-méthyl-2-pyrrolidone | 872-50-4 | 0.1 - 1 | - | - |

| | | | | |
|---|----------|---------|---|---|
| 5-Décyne-4,7-diol, 2,4,7,9-tétraméthyl- | 126-86-3 | 0.1 - 1 | - | - |
|---|----------|---------|---|---|

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

4. Premiers soins

Description des premiers soins

| | |
|------------------------------|---|
| Conseils généraux | Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. |
| Inhalation | Déplacer à l'air frais. |
| Contact avec les yeux | Rincer à fond avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières. |
| Contact avec la peau | Laver à l'eau et au savon. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation de la peau ou de réactions allergiques, consulter un médecin. |
| Ingestion | Rincer la bouche. |

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter en fonction des symptômes.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

| | |
|--|---|
| Agents extincteurs appropriés | Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat. |
| Moyens d'extinction inappropriés | Aucun renseignement disponible. |
| Dangers particuliers associés au produit chimique | Le produit est ou contient un sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| Données sur les risques d'explosion | |
| Sensibilité au choc | Aucun. |
| Sensibilité à la décharge électrostatique | Aucun. |

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

| | |
|---------------------------------|--|
| Précautions personnelles | Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. |
| Autres renseignements | Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8. |

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

| | |
|--------------------------------|--|
| Méthodes de confinement | Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. |
| Méthodes de nettoyage | Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. |

7. Manutention et stockage**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

| | |
|--|---|
| Conseils sur la manutention sécuritaire | Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. |
|--|---|

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

| | |
|---------------------------------|--|
| Conditions d'entreposage | Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Garder sous clef. Craint le gel. |
|---------------------------------|--|

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

| Nom chimique | ACGIH TLV | OSHA PEL | NIOSH |
|-----------------------------------|--|--|---|
| Oxyde de fer 1309-37-1 | TWA: 5 mg/m ³ respirable particulate matter | TWA: 10 mg/m ³ fume TWA: 15 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction (vacated) TWA: 10 mg/m ³ fume and total dust Iron oxide (vacated) TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction regulated under Rouge | IDLH: 2500 mg/m ³ Fe dust and fume TWA: 5 mg/m ³ Fe dust and fume |
| Glycérine 56-81-5 | - | TWA: 15 mg/m ³ mist, total particulate TWA: 5 mg/m ³ mist, respirable fraction (vacated) TWA: 10 mg/m ³ mist, total particulate (vacated) TWA: 5 mg/m ³ mist, respirable fraction | - |
| Terre d'ombre brute 12713-03-0 | TWA: 0.02 mg/m ³ Mn respirable particulate matter TWA: 0.1 mg/m ³ Mn inhalable particulate matter | (vacated) Ceiling: 5 mg/m ³ Ceiling: 5 mg/m ³ Mn | IDLH: 500 mg/m ³ Mn TWA: 1 mg/m ³ Mn STEL: 3 mg/m ³ Mn |
| Calcaire 1317-65-3 | - | TWA: 15 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction (vacated) TWA: 15 mg/m ³ total dust (vacated) TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction | TWA: 10 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable dust |
| Quartz 14808-60-7 | TWA: 0.025 mg/m ³ respirable particulate matter | TWA: 50 µg/m ³ (vacated) TWA: 0.1 mg/m ³ respirable dust : (250)/(%SiO ₂ + 5) mppcf | IDLH: 50 mg/m ³ respirable dust TWA: 0.05 mg/m ³ respirable dust |

| Nom chimique | TWA respirable fraction : (10)/(%SiO ₂ + 2) mg/m ³ TWA respirable fraction | | | |
|------------------------------------|---|---|---|----------------------------|
| | Alberta | Colombie-Britannique | Ontario | Québec |
| Oxyde de fer 1309-37-1 | TWA: 5 mg/m ³ | TWA: 10 mg/m ³ TWA: 3 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³ | TWA: 5 mg/m ³ | TWA: 5 mg/m ³ |
| Glycérine 56-81-5 | TWA: 10 mg/m ³ | TWA: 10 mg/m ³ TWA: 3 mg/m ³ | - | TWA: 10 mg/m ³ |
| Terre d'ombre brute 12713-03-0 | TWA: 0.2 mg/m ³ | TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.02 mg/m ³ Adverse reproductive effect | TWA: 0.02 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.2 mg/m ³ |
| Calcaire 1317-65-3 | TWA: 10 mg/m ³ | TWA: 10 mg/m ³ TWA: 3 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³ | - | TWA: 10 mg/m ³ |
| Quartz 14808-60-7 | TWA: 0.025 mg/m ³ | TWA: 0.025 mg/m ³ | TWA: 0.10 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ |
| 1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4 | - | - | TWA: 400 mg/m ³ | - |

Limites d'exposition professionnelle biologique

| Nom chimique | ACGIH |
|------------------------------------|--|
| 1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4 | 100 mg/L - urine (5-Hydroxy-N-méthyl-2-pyrrolidone) - end of shift |

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires.

Considérations générales sur l'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipulé le produit.

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|----------------|--------------------------------|
| Aspect | |
| État physique | Liquide |
| Couleur | Brun / Jaune |
| Odeur | Faible |
| Seuil olfactif | Aucun renseignement disponible |

| | | |
|------------------|----------------|----------------------------|
| Propriété | Valeurs | Remarques • Méthode |
| pH | 7.5 - 8.5 | |

| | | |
|--|--------------------|---------------------------------|
| Point de fusion / point de congélation | | Aucune donnée disponible |
| Point initial d'ébullition et plage d'ébullition | | Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair | | Aucune donnée disponible |
| Taux d'évaporation | | Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité | | Aucune donnée disponible |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | | Aucune donnée disponible |
| Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité | | Aucune donnée disponible |
| Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité | | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur | | Aucune donnée disponible |
| Densité de vapeur | | Aucune donnée disponible |
| Densité relative | 8.75 | |
| Solubilité dans l'eau | Soluble dans l'eau | |
| Solubilité(s) | | Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage | | Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation | | Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | | Aucune donnée disponible |
| Viscosité cinématique | | Aucune donnée disponible |
| Viscosité dynamique | 150 - 250 cP | |
| Autres renseignements | | |
| Propriétés explosives | | Aucun renseignement disponible. |
| Propriétés comburantes | | Aucun renseignement disponible. |
| Point de ramollissement | | Aucun renseignement disponible |
| Masse moléculaire | | Aucun renseignement disponible |
| Teneur en COV (%) | | Aucun renseignement disponible |
| VOC | | < 75 g/L |
| Masse volumique du liquide | | Aucun renseignement disponible |
| Masse volumique apparente | | Aucun renseignement disponible |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|---|
| Réactivité | Aucun dans des conditions normales d'utilisation. |
| Stabilité chimique | Stable dans des conditions normales. |
| Risques de réactions dangereuses | Aucun dans des conditions normales de traitement. |
| Conditions à éviter | Ne pas congeler. |
| Matières incompatibles | Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis. |
| Produits de décomposition dangereux | Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis. |

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

| | |
|------------------------------|--|
| Inhalation | Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. |
| Contact avec les yeux | Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. |
| Contact avec la peau | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Un contact répété ou prolongé avec la peau peut causer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (sur la base des composants). Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. |

Ingestion Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de la toxicité

Renseignements sur les composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50 par voie cutanée | CL50 par inhalation |
|---|-----------------------|-------------------------|-------------------------|
| Oxyde de fer | > 10000 mg/kg (Rat) | - | - |
| Glycérine | = 12600 mg/kg (Rat) | > 10 g/kg (Rabbit) | > 2.75 mg/L (Rat) 4 h |
| 1-méthyl-2-pyrrolidone | = 3914 mg/kg (Rat) | = 8 g/kg (Rabbit) | > 5.1 mg/L (Rat) 4 h |
| 5-Décyne-4,7-diol, 2,4,7,9-tétraméthyl- | > 500 mg/kg (Rat) | > 1000 mg/kg (Rabbit) | > 20 mg/L (Rat) 1 h |

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucun renseignement disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucun renseignement disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales Aucun renseignement disponible.

Cancérogénicité Peut provoquer le cancer. Contient un carcinogène connu ou suspecté. Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients.

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

| Nom chimique | ACGIH | CIRC | NTP | OSHA |
|---------------------------|-------|---------|-------|------|
| Oxyde de fer 1309-37-1 | - | Group 3 | - | - |
| Quartz 14808-60-7 | A2 | Group 1 | Known | X |

Légende

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme

Groupe 3 - Ne peut être classifié pour la cancérogénicité chez les humains

NTP (programme national de toxicologie)

Connu - cancérogène connu

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

Toxicité pour la reproduction Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Contient un agent toxique pour la reproduction connu ou suspecté. Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients.

STOT - exposition unique Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition répétée Aucun renseignement disponible.

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité

| Nom chimique | Algues/plantes aquatiques | Poissons | Toxicité pour les microorganismes | Crustacés |
|------------------------------------|--|---|-----------------------------------|--------------------------------------|
| Oxyde de fer 1309-37-1 | - | LC50: =100000mg/L (96h, Danio rerio) | - | - |
| Glycérine 56-81-5 | - | LC50: 51 - 57mL/L (96h, Oncorhynchus mykiss) | - | - |
| 1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4 | EC50: >500mg/L (72h, Desmodemus subspicatus) | LC50: =832mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =1072mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =1400mg/L (96h, Poecilia reticulata) | - | EC50: =4897mg/L (48h, Daphnia magna) |

Persistance et dégradation Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Renseignements sur les composants

| Nom chimique | Coefficient de partage |
|------------------------------------|------------------------|
| Glycérine 56-81-5 | -1.75 |
| 1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4 | -0.46 |

Mobilité dans le sol Aucun renseignement disponible.

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

13. Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale, Éliminer conformément à la réglementation locale.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser les contenants vides.

14. Informations relatives au transport

DOT Non réglementé

TMD Non réglementé

IATA Non réglementé

IMDG Non réglementé

15. Informations sur la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372.

| Nom chimique | SARA 313 - Valeurs de seuil % |
|-----------------------------------|-------------------------------|
| Terre d'ombre brute - 12713-03-0 | 1.0 |
| 1-méthyl-2-pyrrolidone - 872-50-4 | 1.0 |

SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées.

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

CERCLA

Ce matériel, tel que fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la Loi de Responsabilité Environnementale et de Réponse Compensatoire Exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302) (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Loi sur les Modifications et Réautorisation du Fond Spécial pour l'environnement des États-Unis (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences de rapport spécifiques au niveau local, régional ou de l'État concernant les rejets de ce matériau.

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65:

| Nom chimique | Proposition 65 de la Californie |
|-----------------------------------|---------------------------------|
| Quartz - 14808-60-7 | Carcinogen |
| 1-méthyl-2-pyrrolidone - 872-50-4 | Developmental |
| Noir de carbone - 1333-86-4 | Carcinogen |
| Éthylène glycol - 107-21-1 | Developmental |
| 2,2-liminodiéthanol - 111-42-2 | Carcinogen |

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

| Nom chimique | New Jersey | Massachusetts | Pennsylvanie |
|---|------------|---------------|--------------|
| Oxyde de fer 1309-37-1 | X | X | X |
| Glycérine 56-81-5 | X | X | X |
| Terre d'ombre brute 12713-03-0 | X | - | X |
| Calcaire 1317-65-3 | X | X | X |
| Quartz 14808-60-7 | X | X | X |
| Propylène glycol 57-55-6 | X | - | X |
| [2-(2-Méthoxyméthyléthoxy)méthyléthoxy]propanol 25498-49-1 | X | - | X |
| 1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4 | X | X | X |

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

16. Autres informations

NFPA Risques pour la santé 2 Inflammabilité 0 Instabilité 0 Dangers particuliers -
HMIS Risques pour la santé 2 Inflammabilité 0 Dangers physiques 0 Protection individuelle X

Légende Étoile des risques chroniques * = Danger chronique pour la santé

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée dans le temps) STEL STEL (Limite d'exposition de courte durée)
 Valeur plafond Valeur limite maximale * Désignation de la peau

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs)

EPA (Agence de protection de l'environnement)

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis

Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Classification SGH - Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

NTP (programme national de toxicologie aux États-Unis)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique

Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement

économique

Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique

Organisation mondiale de la Santé

Date d'émission 22-juil.-2022

Date de révision 22-juil.-2022

Note de révision Libération initiale.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique